

L'ENCYCLIQUE *MAGNIFICA HUMANITAS* : ENTRE CONTINUITÉ/RUPTURE/PASSERELLE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

(Fr Michel Simo Temgo, SCJ)

INTRODUCTION

Depuis la publication de l'encyclique *Magnifica Humanitas* (désormais MH) de Léon XIV le 25 mai 2026, très peu de réflexions portent l'attention sur la place centrale de la Doctrine Sociale de l'Église (désormais DSE) dans ce document. La magnifique humanité dont il est question est celle défendue par le Magistère et s'inscrit donc dans une longue tradition sociale de l'Église catholique. C'est celle que les Saintes Écritures nous proposent. Tout être humain est « créé à l'image et à la ressemblance de Dieu » (Gn 1, 26). C'est cette magnifique humanité des ouvriers défendue par le pape Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum* en 1891 dont l'encyclique MH célèbre les 135 ans d'existence. Il convient donc de rappeler que le pape Léon XIV ouvre cette lettre encyclique par deux chapitres consacrés à la DSE.

Le jésuite éditorialiste d'*America Magazine* signe, dans sa parution du 29 mai 2026, le titre suivant : « *A.I. is the headline for 'Magnifica Humanitas,' but Catholic social teaching is its spine* ». C'est bien de cela qu'il s'agit. Si l'intelligence artificielle fait la une de la nouvelle encyclique de Léon XIV, la DSE constitue sa colonne vertébrale. Il poursuit en affirmant qu'en plus des deux premiers chapitres dédiés à la DSE, les trois derniers chapitres de l'encyclique sont une mise en application de cette DSE.

En effet, l'encyclique *Rerum Novarum* marque le début de la systématisation de l'enseignement social de l'Église : « Par ce document, mon bien-aimé Prédécesseur a donné une impulsion à cette réflexion sur la société, sur l'économie et sur la politique que nous appelons aujourd'hui la Doctrine sociale de l'Église. » (MH, 3).

La lettre encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII est connue pour son regard critique sur la situation sociale des travailleurs durant la révolution industrielle du XIXe siècle, dont la dignité du travailleur constitue la cheville ouvrière. Cent trente-cinq ans après cette publication, le pape Léon XIV signe, à l'occasion de l'anniversaire de ladite lettre encyclique de son prédécesseur, *Magnifica Humanitas*, avec pour centre d'intérêt la place de l'humain à l'ère de la révolution numérique. Deux encycliques, deux Léons, deux révolutions, un seul objectif : la dignité de la personne humaine. L'humain est ainsi le trait d'union essentiel et même existentiel qui relie les deux encycliques.

Dans cet article, nous entendons montrer, dans un premier temps, comment la défense de la dignité humaine à l'ère du numérique s'inscrit dans une continuité et s'est accentuée sous le pontificat du pape François. Ensuite, nous analyserons MH du point de vue de la DSE en termes de continuité/rupture, en nous basant sur les deux premiers chapitres. Enfin, nous montrerons comment MH cherche à construire des ponts à l'ère de la révolution numérique tout en mettant en application la DSE énoncée dans les deux premiers chapitres.

I. LES PREOCCUPATIONS DU PAPE FRANÇOIS FACE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Un des documents que cite Léon XIV lorsqu'il évoque la révolution technologique est bien l'encyclique *Laudato Si'* du pape François. En effet, dans le troisième chapitre de son encyclique consacré aux causes humaines de la crise écologique, le pape François porte un regard sur la technologie en termes de pouvoir et de puissance, et il évoque très clairement la globalisation d'un paradigme technocratique (*Laudato Si'* 106-114). Le pape Léon XIV reprend explicitement cette analyse dans MH 93-96.

L'un des moments forts du pontificat du pape François a été l'organisation en 2019, par le Dicastère pour la promotion du développement humain intégral, de la conférence intitulée : « Le bien commun à l'ère numérique ». L'expression « ère numérique », également appelée « révolution numérique » ou « galaxie numérique »¹, peut être comprise en se référant également au concept d'« intelligence artificielle ».

Dans son message aux participants à cette conférence, le pape François met en avant deux problèmes majeurs engendrés par l'ère numérique : le premier est l'utilisation des robots sur le lieu de travail, et le second est la manipulation des données et des informations. L'utilisation des robots sur le lieu de travail est une préoccupation majeure pour l'humanité tout entière, car « les robots pourraient devenir un outil purement hyper-efficace, utilisé uniquement pour accroître les profits et les rendements, et pourraient priver des milliers de personnes de travail, mettant ainsi leur dignité en péril ».²

L'utilisation de l'intelligence artificielle comporte également des risques liés à la diffusion de fausses informations, ou de « fake news » : « Il est possible, comme jamais auparavant, de faire circuler des opinions tendancieuses et des données erronées susceptibles d'empoisonner les débats publics et même de manipuler l'opinion de millions de personnes, au point de mettre en danger les institutions mêmes qui garantissent la coexistence civile pacifique. »³ Le Saint-Père souligne également d'autres changements au niveau personnel, qui rendent difficile la reconnaissance et l'appréciation des différences ; la majorité, qui n'a pas accès à l'intelligence artificielle, devient consommatrice ; il y a inégalité car le savoir est concentré entre les mains de quelques-uns.

Le pape François a également soulevé de sérieuses questions éthiques concernant l'industrie mondiale de l'armement. Pour lui, les armes autonomes pourraient également tomber entre de mauvaises mains, où elles pourraient être utilisées pour des attaques terroristes ou des interventions visant à déstabiliser les institutions des systèmes de gouvernement légitimes.

Conscient des défis évoqués ci-dessus, le pape François appelle à une éthique pour guider l'ère numérique. Il note le développement d'une nouvelle discipline appelée l'éthique des algorithmes ou « algoéthique »⁴. La DSE a un rôle majeur à jouer dans ce processus, en

¹ Pape François, *Rencontre avec les participants à l'Assemblée plénière de l'Académie pontificale pour la vie*, vendredi 28 février 2020.

² Pape François, Discours de Sa Sainteté le Pape François aux participants au séminaire « Le bien commun à l'ère numérique », vendredi 27 septembre 2019.

³ Id.

⁴ Pape François, Discours aux participants au Congrès sur la dignité de l'enfant dans le monde numérique, 14 novembre 2019. Voir également les travaux de Luciano Anbrosini, *Algoéthique et algocratie : un problème existentiel* en ligne : <https://ambrosinus.altervista.org/blog/algoehtics-and-algocracy-an-existentive-problem-part-1/>

soulignant l'importance de la dignité humaine, de la justice, de la subsidiarité et de la solidarité. Le Saint-Père appelle à une réflexion renouvelée sur les droits et les devoirs dans ce domaine de l'ère numérique, car l'ampleur et l'accélération de ces évolutions ont donné lieu à des problèmes et des situations imprévus qui remettent en question notre éthique individuelle et collective⁵.

C'est la personne humaine qui doit être au centre du développement de l'ère numérique : « Le concept de dignité humaine nous oblige à reconnaître et à respecter le fait que la valeur fondamentale d'une personne ne peut être mesurée par des données seules »⁶. En 2014, dans son 48ième message pour la Journée mondiale des communications sociales, le pape François appelle à une culture de la rencontre à l'ère numérique : « Il ne suffit pas d'être de simples passants sur les autoroutes numériques, simplement « connectés » ; les connexions doivent se transformer en véritables rencontres. »⁷ Ces défis sont repris dans *Antiqua et Nova*, une note publiée en janvier 2025 par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi et le Dicastère pour la Culture et l'Éducation du Vatican.

II. *MAGNIFICA HUMANITAS* COMME CONTINUITÉ/RUPTURE DE LA DSE

En choisissant d'ouvrir son Encyclique par la DSE, le pape Léon XIV manifeste clairement que son enseignement s'inscrit dans la continuité de cette tradition. L'attention qu'il porte à la DSE montre que MH, tout en rendant hommage à *Rerum Novarum*, se situe dans une dynamique de continuité et de renouvellement : le pape Léon XIV ne se limite pas à reprendre les enseignements de ses prédécesseurs, mais il se donne pour mission de les interpréter. Comme il le rappelle : « nous ne pouvons pas aujourd'hui nous contenter de répéter ses précieux enseignements, mais nous devons demander à Dieu la sagesse nécessaire pour interpréter les grandes tendances de notre époque, en particulier les progrès de la technique. » (MH 4).

Le premier chapitre de l'encyclique retrace l'histoire de la DSE tout en donnant une définition très claire. Le pape Léon définit la DSE comme un chemin de discernement communautaire qui naît de la rencontre entre la vérité éternelle de l'Évangile et les questions de l'histoire. Dans ce sens, elle est dynamique puisqu'« elle se laisse interroger par les signes des temps ; elle se nourrit de la contribution des sciences, des cultures et des expériences humaines » (MH 27). L'Église catholique, avec les autres confessions chrétiennes et même d'autres religions, devient la voix des sans-voix là où la dignité de la personne humaine est bafouée. Conséquemment, « la Doctrine sociale devient une théologie de la communion dans l'histoire, un lieu où la Parole devenue chair continue à se faire dialogue, mémoire et prophétie. » (MH 27)

L'origine du terme « doctrine sociale » remonte au pape Pie XI et désigne le « corpus » doctrinal traitant des questions relatives à notre société. Mais la lettre encyclique *Rerum Novarum* (1891) du pape Léon XIII marque le début d'un développement singulier de l'enseignement de l'Église en matière sociale (*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, désormais CDSE 87). La

⁵ Pape François, Discours à l'Académie pontificale pour la vie, 2020.

⁶ Pape François, Discours aux participants aux « Dialogues Minerva », lundi 27 mars 2023. Voir également le récent document du Dicastère pour la Doctrine de la foi sur la dignité humaine, *Dignitas Infinita*, publié le 8 avril 2024.

⁷ Pape François, *XLVIIIe Journée mondiale des communications sociales, 2014 – Les communications au service d'une authentique culture de la rencontre*.

DSE est un corpus où l'on trouve les principes de réflexion, les critères de jugement et les directives d'action dans notre société. C'est la « réflexion sur la société, sur l'économie et sur la politique. » (MH, 3). « La Doctrine sociale de l'Église est un patrimoine de sagesse où nous trouvons des principes pour penser, des critères pour discerner ou juger et des orientations concrètes pour agir. Elle se fonde sur l'Écriture Sainte et sur la Tradition. » (MH, 3)

La DSE s'est constituée au fil du temps, à travers les nombreuses interventions du Magistère sur les questions sociales, et se retrouve dans divers documents (les conciles, les encycliques, les discours papaux et les documents rédigés par les offices du Saint-Siège) (CDSE 8). La DSE a pour but d'interpréter les questions sociales de notre époque et de guider le comportement de la personne humaine (CDSE 72-73). Pour le pape Léon XIV, la DSE « aide à analyser avec lucidité les défis du présent, en identifiant les voies appropriées pour vivre un témoignage chrétien authentique, dans la joie et au service du monde. » (MH, 3). Ce ne sont pas « un ensemble statique de concepts, mais un corpus vivant de vérités qui préserve et interprète la vocation de l'humanité à une vie pleine et juste. » (MH 3).

Le Saint Père retrace le développement de la DSE dans le Magistère qui a accompagné les grandes transformations sociales du XIX^e siècle à nos jours. Il rappelle que ces principes fondamentaux sont présentés dans le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* ainsi que dans le Magistère récent. (MH 28).

En effet, ce que nous appelons aujourd'hui DSE, « rassemble et organise une longue tradition de réflexion ecclésiale sur la vie sociale puisant ses sources dans l'Écriture Sainte, les Pères de l'Église, les élaborations théologiques et juridiques du Moyen Âge comme de l'époque moderne. L'expression "Doctrine sociale de l'Église" a été employée pour la première fois par Pie XII en 1950, [23] mais le contenu qu'elle recouvre, compris comme un *corpus* organique d'enseignements sociaux, a commencé à se dessiner avec l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII. » (MH 29). Les défis posés par les « questions nouvelles » de son époque : le conflit entre le capital et le travail, la question ouvrière, les transformations économiques et sociales ont ainsi poussés le pape Léon XIII à discerner et à mettre en évidence les causes et les issues possibles à la lumière de l'Évangile.

La lettre encyclique *Rerum novarum* constitue un jalon dans l'évolution du Magistère social. En tant que texte fondateur de la doctrine sociale, elle inaugure une tradition vivante qui, tout en restant fidèle à l'Évangile, s'enrichit au contact des « questions nouvelles » de chaque époque. (MH 30). Le pape Léon XIV rappelle qu'elle est le premier grand cadre systématique de cette Doctrine sociale que les décennies suivantes allaient davantage développer.

A l'occasion du 40^e anniversaire de *Rerum novarum*, Pie XI, publie en 1931 l'Encyclique *Quadragesimo anno*. Nous sommes en pleine crise économique mondiale. Ce document marque une nouvelle étape du Magistère social. Cette lettre encyclique ne reprend pas seulement la question ouvrière, mais élargit aussi son analyse à l'ensemble de l'ordre économique et politique. Elle dénonce la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité, critique à la fois la concurrence sans frein et les projets collectivistes qui suppriment la liberté et la responsabilité des personnes. Elle rappelle fermement le droit d'association des ouvriers et réaffirme qu'un juste salaire doit tenir compte non seulement du travail fourni, mais aussi des besoins du travailleur et de sa famille. Dans ce contexte, elle

formule de manière systématique le principe de subsidiarité, appelé à devenir l'un des repères constants de la Doctrine sociale. (MH 31)

Il faut aussi mentionner d'autres interventions de Pie XI, depuis les encycliques *Non abbiamo bisogno* et *Mit brennender Sorge* jusqu'à *Divini Redemptoris*, dans lesquelles il dénonce les totalitarismes qui bafouent la dignité humaine, étouffent la vie sociale, exaltent l'État au-delà de sa juste place et recourent à la notion discriminatoire de race.

Dans cet historique de la DSE, le Pape revient sur les Messages radiophoniques de Noël de Pie XII. Il rappelle que ces messages, prononcés dans le contexte dramatique de la Seconde Guerre mondiale, ont marqué le développement de la Doctrine sociale. Dans ces allocutions, le Pape dessine les contours d'un ordre international fondé sur la dignité humaine, la justice et la paix. Il y ouvre aussi un dialogue avec la société à partir du droit naturel, entendu comme un ensemble de principes objectifs qui précèdent les intérêts des individus et des États et doivent régir à la fois la vie interne des nations et leurs relations mutuelles. (MH 32)

Dans sa démarche historique de la DSE, le Saint Père en arrive aux années du Concile Vatican II. Saint Jean XXIII est évoqué comme le visionnaire qui a permis à la DSE de marquer une étape décisive. Deux encycliques vont être évoquées : *Mater et Magistra* (1961) et *Pacem in terris* (1963). C'est deux documents incarnent ce que Jean XXIII appelait l'*aggiornamento* c'est-à-dire la mise à jour. Le pontife s'engageait ainsi à mettre l'Église en dialogue vivant avec le monde. (MH 33).

Selon Léon XIV, le Concile Vatican II a joué un rôle important dans l'auto-compréhension de l'Église dans le monde contemporain. Il évoque particulièrement la Constitution pastorale *Gaudium et spes* sur l'Église dans le monde de ce temps. L'importance de ce document se trouve dans la formulation de « l'image d'une Église qui se fait proche de l'humanité, engagée dans le monde, et déterminée à réfléchir non à partir de schémas abstraits, mais à partir de la réalité concrète des situations historiques. » (MH 34). Il énumère quelques réalités concrètes telles que le mariage, la famille, la vie économique et sociale, la communauté politique.

C'est un document conciliaire important pour la DSE dans la mesure où il ouvre des perspectives de réflexions thématiques, mais aussi dans le fait qu'il a fourni une méthode de discernement invitant à lire les transformations historiques avec un regard évangélique et une compétence humaine.

Parmi les 16 documents conciliaires, Léon XIV cite également la Déclaration *Dignitatis humanae* dans laquelle le « Concile reconnaît que la liberté religieuse est un droit fondamental enraciné dans la dignité de la personne qui doit être garanti par l'ordre juridique afin que nul ne soit contraint d'agir contre sa conscience ou empêché de rechercher ou de professer la vérité en privé et en public. [30] » (MH 34)

Une autre encyclique importante est *Populorum progressio* de Paul VI, dans laquelle la paix est définie en lien avec le développement intégral de la personne humaine : elle ne se réduit pas à l'absence de guerre, mais prend forme dans le cheminement vers un développement humain intégral. Paul VI décrit ainsi le développement « comme un passage de conditions de

vie moins humaines à des conditions plus humaines » et le conçoit comme un processus qui concerne « tout homme et tout l'homme », [31] c'est-à-dire toutes les dimensions de la personne et tous les peuples, sans exception. Le développement devient ainsi « le nouveau nom de la paix » (MH 35).

Dans l'*Octogesima adveniens*, rédigée pour le 80^e anniversaire de *Rerum novarum*, Paul VI transpose cette perspective à la société post-industrielle, marquée par les transformations urbaines, de nouvelles formes de pauvreté, l'évolution du travail et de rapides mutations culturelles qui remettent en question l'avenir des personnes et des communautés. (MH 36)

Dans son parcours historique de la DSE, le pape Léon XIV aborde ce qu'il appelle le *Magistère récent*. Il y présente saint Jean-Paul II comme une figure située au croisement de la crise des grands systèmes idéologiques du XX^e siècle et des débuts de la mondialisation économique. Il mentionne notamment l'encyclique *Laborem exercens*, publiée quatre-vingt-dix ans après *Rerum novarum*, dans laquelle Jean-Paul II ouvre une nouvelle réflexion sur le travail. (MH 37)

L'Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, publiée à l'occasion du 20^e anniversaire de *Populorum progressio*, voit Jean-Paul II revenir sur le fléau du sous-développement. De même, dans l'Encyclique *Centesimus annus*, publiée pour le centenaire de *Rerum novarum*, il propose un discernement sur l'effondrement du système soviétique ainsi que sur l'affirmation de la démocratie et de l'économie de marché. Saint Jean-Paul II y reprend le message de Pie XII selon lequel l'Église peut reconnaître la valeur de la démocratie dans la mesure où elle garantit la participation effective des citoyens, permet de choisir et de remplacer pacifiquement les dirigeants et empêche la monopolisation du pouvoir par des élites restreintes animées par des intérêts particuliers ou idéologiques. (MH 39)

Léon XIV cite aussi l'encyclique sociale *Caritas in veritate* de Benoît XVI, dans laquelle celui-ci reprend et approfondit le concept de développement exposé dans *Populorum progressio*, tout en le replaçant dans le contexte de la mondialisation. Il rappelle que ce développement doit se traduire par un progrès économique réellement inclusif et respectueux des limites de la création. Dans cette relecture, Benoît XVI place la charité au centre, affirmant qu'elle « est la voie maîtresse de la Doctrine sociale de l'Église », [46] à condition qu'elle soit toujours unie à la vérité » (MH 41).

Quant au pape François, Léon XIV rappelle que son magistère s'inscrit dans la lignée de *Gaudium et spes*, qui invite à considérer l'histoire à partir des blessures et des espoirs des personnes et à les mettre en dialogue avec l'Évangile. Il cite l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, véritable feuille de route du pontificat de François, ainsi que son encyclique sociale *Laudato si'*, consacrée à notre maison commune. Il mentionne également l'encyclique *Fratelli tutti*, publiée dans un contexte marqué par la désagrégation du tissu social, la « guerre mondiale par morceaux », la mondialisation individualiste et les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les liens communautaires » (MH 44). Enfin, il évoque l'encyclique *Dilexit nos*, consacrée à l'amour humain et divin du Cœur de Jésus. Il rappelle ainsi que la réponse la plus authentique à l'amour du Cœur de Jésus est l'amour concret pour les frères.

Le deuxième chapitre de l'Encyclique est consacré à certains fondements et aux principes de la DSE : « J'estime qu'aujourd'hui, pour préserver la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle, nous devons revenir à une réflexion sur le bien commun, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la solidarité et la justice sociale. » (MH 46) Ces principes sont bien résumés au chapitre 4 du *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*.

À la demande du pape saint Jean-Paul II en 2004, le Conseil pontifical « Justice et Paix »⁸ a publié « un aperçu complet du cadre fondamental du corpus doctrinal de la doctrine sociale de l'Église catholique ».⁹ C'est ce qu'on appelle le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église catholique*.

La personne humaine est au cœur de la DSE¹⁰. À travers sa doctrine sociale, l'Église souhaite proclamer l'Évangile aux hommes et aux femmes de notre société, mais aussi enrichir et imprégner la société elle-même de l'Évangile (CDSE, 62). La DSE est donc un instrument valable d'évangélisation. Elle puise son inspiration dans deux sources principales : la révélation biblique et la tradition de l'Église (CDSE 74). Elle est également qualifiée de « chantier » où le travail est toujours en cours, où la vérité pérenne pénètre et imprègne les nouvelles circonstances » (CDSE 86).

Concernant les fondements, le pape Léon XIV s'inspire du chapitre 3 du CDSE sur la personne humaine et ses droits ; il cite trois fondements : l'être humain, image du Dieu trinitaire (MH 48-50), que l'on retrouve aux numéros 108 à 123 du CDSE ; l'égle dignité de tous les êtres humains (CDSE 144-148/MH 51-53) et la valeur suprême des droits de l'homme (CDSE 152-159/MH 54-57).

Les grands principes de la DSE se fondent sur la reconnaissance du fait que l'être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (CDSE 108). L'Église voit en chaque personne l'image et la ressemblance de Dieu : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa. » (Genèse 1, 27). Depuis des temps immémoriaux, l'Église a toujours pris à cœur la défense de la dignité humaine. Des questions telles que l'avortement, la discrimination, l'exclusion sociale, l'euthanasie et la dignité des travailleurs sont liées à la dignité de la personne humaine. Le pape Léon XIV y ajoute l'expression « image de Dieu » l'adjectif « trinitaire ». Nous sommes créés à l'image et à la ressemblance du Dieu trinitaire, c'est-à-dire du mystère du Dieu vivant, révélé en Jésus-Christ comme communion des personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit (MH 48). Ce mystère du Dieu-Amour est Jésus-Christ, Verbe incarné ; il est la source de la DSE.

Quant à l'égle dignité de tous les êtres humains, le pontife cite son prédécesseur saint Jean-Paul II, qui faisait remarquer avec satisfaction un progrès graduel dans la prise de conscience du respect de la personne et de son unicité dans le monde moderne. Cependant, « Il est important de veiller à ce que cette prise de conscience croissante de la dignité humaine ne soit

⁸ Le dicastère pour la promotion de la justice et de la paix a été intégré au dicastère pour la promotion du développement intégral créé par le pape François en 2017.

⁹ Compendium de la doctrine sociale de l'Église, n° 9, voir https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_en.html

¹⁰Gaudium et Spes, 198.

pas occultée sous la pression de nouvelles idéologies ou de certains intérêts très puissants dans le monde d'aujourd'hui. » (MH 51).

Le Saint-Père réaffirme avec force que l'Église reconnaît avec gratitude le mouvement vers l'identification et la proclamation des droits de l'homme. S'inspirant de son prédécesseur saint Jean-Paul II, il reconnaît que la Déclaration universelle des droits de l'homme est l'une des plus hautes expressions de la conscience humaine. Mais il faut aussi reconnaître que la protection des droits humains est exposée à un double risque : celui d'une déclaration purement formelle, qui ne tient pas compte de la réalité, et celui de ne plus en reconnaître l'universalité. Quels sont les fondements et les principes fondamentaux de la DSE ?

Le CDSE met en évidence quelques principes de la DSE. La dignité de la personne humaine et les droits de l'homme sont les plus importants car ils constituent le fondement de tous les autres principes tels que : le bien commun, la destination universelle des biens, l'option préférentielle pour les pauvres, la subsidiarité, la solidarité et la participation. Tout cela ne peut être réalisé que par la voie de l'amour.

MH énumère quelques-uns de ces principes. Nous avons noté avec étonnement que l'encyclique ne cite pas nommément l'option préférentielle pour les pauvres comme un principe, mais qu'elle parle plutôt du principe de la justice sociale. S'agit-il d'une omission volontaire ou d'une préférence terminologique ? N'oublions pas que le principe de l'option préférentielle pour les pauvres a fait débat en théologie et continue d'en susciter. Cependant, il est resté constant dans les écrits du Magistère jusqu'au pape François. Évidemment, dans le principe de la justice sociale que propose le pape Léon XIV, il est bien question de « l'option préférentielle pour les pauvres » (MH 78). Nous proposerons par la suite un résumé du contenu que Léon XIV donne à ce principe. Venons-en maintenant aux différents principes de MH.

Le Bien Commun. C'est le tout premier principe de la DSE que cite le CDSE. Le bien commun est « l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux personnes, en tant que groupes ou en tant qu'individus, d'atteindre leur épanouissement plus pleinement et plus facilement ». ¹¹ C'est une citation de *Gaudium et Spes* dont MH fait allusion dans son numéro 60. Le Saint Père consacre 5 numéros de sa lettre Encyclique. Le pape Léon XIV, donne une définition de ce principe en rapport avec la dignité humaine. Il le décrit « comme la forme sociale de la dignité reconnue à chacun. » (MH 59). En effet, c'est le bien commun qui donne vie à un peuple. Le pontife définit le peuple comme « une réalité vivante où les personnes apprennent à se reconnaître liées les unes aux autres et co-responsables de la *res publica*. » (MH 62).

La Destination universelle des biens : Ce principe est intimement lié au principe précédent sur le bien commun : « Parmi les multiples implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens revêt une importance immédiate. » (CDSE 171 cité par MH 65) Il concerne le bien-être de chaque personne et de la personne dans son intégralité. Tout être humain, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, mérite de jouir des richesses de la terre. Il ne doit y avoir aucune exclusion. Dieu a confié les ressources du monde à l'ensemble du genre humain pour la subsistance de tous ses membres, sans exclure ni favoriser personne (CDSE, 174). Le droit universel d'utiliser les biens de la terre repose sur le principe de la destination universelle des biens. Chaque personne doit avoir accès au niveau de bien-être nécessaire à son plein épanouissement. Le Pape Léon XIV dédie 3 numéros à ce principe (MH

¹¹*Gaudium et Spes*, 26.

65-67). Nous lisons : « Ce principe nous rappelle avant tout que les biens de la terre – le sol, l'eau, l'air, les ressources naturelles – sont donnés par Dieu à toute la famille humaine pour soutenir la vie de chacun, aujourd'hui comme pour les générations futures, et que chaque personne a un droit originel à l'usage de ces biens. » (MH 65).

Subsidiarité : Le principe de subsidiarité a été souligné pour la première fois par le pape Pie XI en 1931 dans son encyclique sur la reconstruction de l'ordre social « *Quadragesimo Anno* ». Il y faisait alors référence à la relation entre les individus et les petits groupes d'une part, et les gouvernements plus importants ou nationaux d'autre part. Il considère qu'il est erroné de retirer aux individus ce qu'ils peuvent accomplir par leur propre initiative afin de le donner à la communauté.¹² Le principe de subsidiarité protège les personnes contre les abus des autorités sociales de niveau supérieur et invite ces mêmes autorités à aider les individus et les groupes intermédiaires à remplir leurs devoirs (CSDD 187, voir MH 68 sur la définition de ce principe). Il s'oppose à certaines formes de centralisation, de bureaucratisation et d'aide sociale, ainsi qu'à la présence injustifiée et excessive de l'État dans les mécanismes publics. C'est pour cette raison que le Pape Léon XIV affirme très clairement que ce principe naît de la même vision de la personne qui a guidé sa réflexion sur la dignité et le bien commun (MH 68). MH y consacre 5 numéros (68-72).

Solidarité : ce principe met en évidence l'interdépendance entre les personnes. Il est intimement lié au principe de la dignité humaine et exprime « la nécessité de reconnaître, dans les liens complexes qui unissent les personnes et les groupes sociaux entre eux, l'espace accordé à la liberté humaine pour une croissance commune à laquelle tous prennent part et à laquelle tous contribuent. (...) Le principe de solidarité exige que les hommes et les femmes de notre temps cultivent une conscience plus aiguë du fait qu'ils sont redevables à la société dont ils font désormais partie » (CDSE 194-95/MH 73-76).

Le principe de la Justice sociale : En lieu et place du principe de l'option préférentielle pour les pauvres (CDSE 182 184), le Saint Père propose le principe de la justice sociale. Il convient de rappeler que, dans le Compendium de la DSE, la partie consacrée aux principes de la DSE comporte également une section sur les valeurs fondamentales de la vie sociale (CDSE 197 203). Dans cette section, la valeur de justice fait l'objet d'une analyse approfondie (CDSE 201 203). Le Compendium rappelle que le Magistère social distingue les formes classiques de justice : la justice commutative, la justice distributive et la justice légale. On y lit :

« La justice sociale (...) représente un véritable développement de la justice générale, régulatrice des rapports sociaux sur la base du critère de l'observance de la loi. La justice sociale, exigence liée à la question sociale, qui se manifeste aujourd'hui sous une dimension mondiale, concerne les aspects sociaux, politiques et économiques et, surtout, la dimension structurelle des problèmes et des solutions qui s'y rattachent. » (CDSE 201, §2)

Pourquoi le Saint Père attache-t-il tant d'importance à ce principe ?

Léon XIV considère que la communauté chrétienne voit en la justice sociale, une forme concrète de vie à la suite de Jésus et de fidélité à son Évangile. (MH 77). Cette forme de justice permet de reconnaître la capacité d'un ordre social, économique et politique de permettre à

¹²Christine Firer Hinze, « Commentaire sur *Quadragesimo anno* (Quarante ans après) », dans *Modern Catholic Social Teaching: Commentaries and Interpretations* (Washington : Georgetown University Press, 2005), p. 167.

tous surtout les plus vulnérables de vivre de manière humaine sans exclusion. Cela exige un regard qui part des plus vulnérables de notre société. La justice sociale sert de lunettes pour reconnaître les injustices sociales et les structures de péché. La justice sociale est plus que pertinente à l'ère des technologies numériques car elle « exige que l'on empêche l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et de privation de liberté : des personnes et des peuples se voyant refuser ou restreindre l'accès aux technologies de base, des communautés exposées à une surveillance invasive, des groupes sociaux pénalisés par des algorithmes opaques qui reproduisent préjugés et discriminations. » (MH 80)

Le principe du développement humain intégral : Il ne nous a point échappé que le Pape Léon XIV hérite l'expression mythique « développement humain intégral » du pape Paul VI au rang de principe de la DSE. Il explique ce principe en se référant justement à l'Encyclique *Populorum progressio* qui considère « que le développement n'est authentique que s'il est « intégral », c'est-à-dire « orienté vers la promotion de chaque homme et de l'homme tout entier »¹³. Nous lisons :

« Au cours des décennies suivantes, la DSE a repris et approfondi cette expression pour indiquer la manière concrète dont les grands principes – dignité, bien commun, destination universelle des biens, subsidiarité, solidarité, justice sociale – trouvent leur application dans l'histoire. Par “développement humain intégral”, nous entendons un processus dans lequel la croissance des personnes et des peuples concerne toutes les dimensions de l'existence et ouvre le futur aux générations à venir » (MH 82).

Il est important de noter ici que Léon XIV met en lien le développement humain intégral et l'écologie intégrale. Pour lui, un critère de ce principe est l'écologie intégrale : « La qualité du développement se mesure en effet à sa capacité à concilier, sans les séparer, la justice envers les personnes et la sauvegarde de la Maison commune, favorisant des conditions de vie dignes, l'accès aux biens nécessaires, des relations sociales justes, l'attention à la création et aux générations futures. » (MH 84). Ce critère est donc l'horizon à partir duquel nous pouvons lire les transformations de notre temps, y compris celles de la révolution numérique. (MH 85)

III. L'ENCYCLIQUE *MAGNIFICA HUMANITAS* : MISE EN APPLICATION DE LA DSE ET UN DOCUMENT-PASSERELLE

3.1 L'Encyclique *Magnifica Humanitas* : une mise en application de la DSE

Analysant MH, Sam Sawyer, éditorialiste d'America Magazine, remarque que l'IA fait la une des grands médias, mais que la DSE en constitue la colonne vertébrale. Il ajoute que MH offre non seulement un résumé de la DSE, mais aussi un défi lancé à l'Église : celui de creuser davantage cet appel à comprendre, explorer et incarner cette doctrine. Selon lui, les trois derniers chapitres de l'encyclique MH mettent précisément en application cet appel¹⁴. Nous partageons ce point de vue du jésuite Sawyer à savoir que les trois derniers chapitres, tout en apportant des avancées significatives sur d'autres questions (l'esclavage transatlantique, la guerre juste), mettent en œuvre la DSE.

¹³ Saint Paul VI, Lett. enc. *Populorum progressio* (26 mars 1967), n. 14 : AAS 59 (1967), p. 264.

¹⁴ Sam Sawyer, « A.I. is the headline for 'Magnifica Humanitas,' but Catholic social teaching is its spine », dans *America Magazine*, 29 mai 2026, en ligne.

Le chapitre 3 de MH porte sur certains défis à l'ère du numérique. Il est guidé par la question de savoir comment l'IA transforme certains aspects de la vie humaine, avec de graves conséquences sur la dignité humaine. Cette réflexion s'organise autour de deux logiques : celle de la construction de la tour de Babel (Gn 11, 1-9), animée par un projet de domination, et celle de la reconstruction des murs de Jérusalem par le prophète Néhémie (Ne 1-2), qui symbolise une œuvre de responsabilité partagée.

Face aux défis du paradigme technocratique et du pouvoir numérique, Léon XIV, à la suite de son prédécesseur Paul VI, tire la sonnette d'alarme : il existe un risque que l'humanité devienne victime de ses propres conquêtes. Il suggère que « les grands principes de la Doctrine sociale deviennent des critères pour évaluer et discerner ce nouveau scénario : la dignité inaliénable de la personne, le bien commun, la destination universelle des biens, la subsidiarité, la solidarité et la justice sociale. » (MH 96).

En effet, nous ne pouvons pas considérer l'IA comme moralement neutre : un discernement éthique s'impose, tant pour son usage que pour la manière dont elle est conçue (MH 104). Dans la perspective de l'IA et du bien commun, il faut ouvrir le débat sur le code éthique à adopter ; surtout, les principes de la DSE doivent servir de critères pour son utilisation, en particulier lorsqu'elle touche aux biens publics et aux droits fondamentaux. Il convient alors de s'inspirer des principes de la destination universelle des biens, de la participation et de la subsidiarité (MH 108). Les principes de la DSE nous aident à lire la réalité (MH 109). Par ailleurs, il faudrait inviter les développeurs à assumer une responsabilité spirituelle et éthique (MH 111). Car toute science ou technique libérée du progrès moral et social finit par se retourner contre l'homme (MH 117). Nous devons donc nous servir de la DSE comme guide pour penser la vérité comme un bien commun, protéger la dignité humaine du travail et préserver la liberté (MH 131).

Dans le sillage de la tradition inaugurée par le pape Léon XIII, il faut lutter contre toutes les formes d'esclavage, en particulier les nouvelles formes d'asservissement (MH 174-179). Il convient de souligner ici le *mea culpa* du Saint-Père au sujet de l'esclavage transatlantique. Pour la première fois dans l'histoire, et dans un document d'une telle importance, il demande pardon : « La traite doit être reconnue comme une forme contemporaine d'esclavage et comme une atteinte grave à la dignité humaine. (...) Il s'agit d'une blessure dans la mémoire chrétienne de laquelle nous ne pouvons-nous considérer étrangers. [176] Il est inévitable d'éprouver une profonde douleur en considérant l'énorme souffrance et l'humiliation que l'esclavage a signifiées pour tant de personnes, infiniment aimées par le Seigneur, en contraste avec leur dignité sans limites. C'est pourquoi, au nom de l'Église, je demande sincèrement pardon. » (MH 175-176). Pour prévenir les nouvelles formes d'esclavage, une responsabilité partagée s'impose.

3.2 L'Encyclique *Magnifica Humanitas* : un document-passerelle

À l'entame de sa lettre, le Saint Père se pose plusieurs questions : « où allons-nous ? Vers quel but souhaitons-nous nous orienter ? Quelle direction choisir en tant que communauté humaine et en tant que peuples ? » (MH 6). À ces questions, le pape répond en ayant recours aux

Écritures et à la DSE. Deux icônes bibliques pour répondre à la question « Quo Vadis Humanitas ? »¹⁵

Le Saint-Père choisit deux passages de la Bible qu'il qualifie d'icônes. Le premier est Gn 11, 1-9, qui décrit l'histoire de la tour de Babel, et le second est Ne 1-6, sur la reconstruction des murs de Jérusalem. Deux passages édifiants, mais qui présentent en même temps deux approches différentes. La première approche est fondée sur la mégalomanie de l'être humain, qui s'engage dans un projet surdimensionné sans recours à Dieu, mais aussi animé par la dictature de la pensée unique, de l'uniformisation au mépris des différences. Nous lisons : « L'entreprise semble colossale : une seule langue, une seule technologie, une seule direction. Cependant, le projet cache un piège profond : c'est une œuvre conçue sans référence à Dieu, soutenue par une uniformité qui élimine la diversité et, au lieu de la communion, choisit l'homogénéisation. » (MH, 7). Le pape parle du « syndrome de Babel », qui naît de toute entreprise, aussi grandiose soit-elle, réalisée au mépris de la dignité de la personne humaine et sans la bénédiction de Dieu.

La deuxième approche, inspirée par le prophète Néhémie (Ne 1–6), est fondée sur le dialogue, la concertation et la collaboration. Celle-ci est précédée d'une préparation spirituelle, de la prière et du jeûne, et associe différentes couches de la société : « Avant d'agir, il jeûne, prie, intercède pour le peuple ; puis il demande au roi la permission de retourner à Jérusalem et, une fois sur place, il examine en silence les lieux détruits. Il n'impose pas de solutions venues d'en haut. Il convoque les familles, confie à chacune un tronçon de mur à reconstruire, écoute les craintes, coordonne les efforts, fait face aux oppositions. » (MH, 8).

Des deux voies, le pape suggère d'emprunter la seconde, celle de Néhémie. Il s'agit d'un chemin d'exercice de la synodalité. Autrement dit, il convient de bâtir sur le roc de la relation avec Dieu et du dialogue. Il s'agit d'« être des bâtisseurs de communion et non des architectes de Babel ; des serviteurs du Royaume à venir et non des maîtres de donjons voués à s'effondrer. » (MH 16).

Cette image des bâtisseurs de communion est également symbolisée par l'expression « construire une civilisation de l'amour », que Léon XIV oppose à la culture du pouvoir dans le dernier chapitre de son encyclique. L'expression « civilisation de l'amour » a été utilisée pour la première fois par le pape Paul VI dans son message de la Pentecôte du 17 mai 1970. Pour Paul VI, la Pentecôte inaugure une civilisation de l'amour et de la paix. Il emploie cette expression dans un contexte marqué par la guerre froide, la course aux armements et de profonds déséquilibres économiques (MH 186).

C'est en des termes pleins d'espérance que le pape évoque cette civilisation de l'amour : « nous entrevoyons une grande partie de l'humanité qui cherche à rester humaine et à s'employer à construire la cité de la paix et de la coexistence. » Nous partageons cette pensée positive du

¹⁵ Il convient de rappeler ici que cette expression est le titre du document publié à l'occasion du 60e anniversaire de la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* par la Commission théologique internationale, avec l'approbation du pape Léon XIV. Le thème porte sur Réfléchir à l'anthropologie chrétienne face à certains scénarios sur l'avenir de l'humanité, 9 février 2026. Les questions que pose le pape Léon XIV peuvent aussi se situer dans cette continuité. Le document de la CTI, qui pose la question de savoir « où va l'humanité ? », se focalise sur les questions de l'humanisme et du transhumanisme.

Saint-Père, selon laquelle une part de l'humanité porte encore ce grand désir de rester humaine, de bâtir une cité de paix et de vivre dans une coexistence pacifique. Il s'agit peut-être même de l'aspiration de la grande majorité, au-delà des intérêts égoïstes de quelques-uns.

L'exercice de notre ministère pastoral à Dublin, en Irlande, ainsi que nos rencontres et nos conversations avec les paroissiens, nous ont permis de discerner la même aspiration que celle du Saint-Père : bâtir une communauté, une société où les personnes coexistent dans la paix. Le pape Léon XIV nous invite à une vision d'ensemble qui se traduit par une construction peut-être plus lente et moins visible, mais mieux comprise et mieux coordonnée, « pour devenir ainsi l'engagement conscient et structuré de chaque communauté, de la famille au gouvernement des États et à leurs relations. C'est à cet horizon d'engagement, à ce chantier d'espérance, que nous donnons le nom de “civilisation de l'amour”. » (MH 185). Nous ne pouvons manquer de souligner que la conclusion du CDSE est intitulée « Pour une civilisation de l'amour. » Cela montre que, même si l'expression a été employée pour la première fois par Paul VI, elle a également fait l'objet d'une réflexion dans le CDSE. À propos de la civilisation de l'amour, nous lisons : « L'amour doit être présent dans tous les rapports sociaux et les imprégner. (...) Pour rendre la société plus humaine, plus digne de la personne, il faut revaloriser l'amour dans la vie sociale — au niveau politique, économique, culturel. (...) Seule la charité peut changer complètement l'homme. » (CDSE 581-583)

Dans le contexte de la révolution numérique, Léon XIV nous invite à redécouvrir et à retrouver la civilisation de l'amour. Il est conscient qu'il ne s'agit pas d'un projet naïf, mais d'un projet à construire. Il s'agit de « traduire la charité en structures de justice, à donner une forme institutionnelle à la fraternité et à considérer l'autre – qu'il s'agisse d'une personne ou d'un peuple – comme un allié nécessaire à la construction du bien commun. » (MH 186). C'est cet amour social que le pape François a souligné avec force dans son encyclique *Fratelli tutti*. Il faudrait que cela devienne une culture et une norme.

Dans cette construction des ponts, le Saint-Père propose une lecture de l'histoire dans laquelle des hommes et des femmes se sont distingués par l'ouverture de voies de réconciliation. Il s'agit des saints et des justes, de ces artisans de paix souvent oubliés (MH 211). Le pape cite le témoignage de Martin Luther King Jr., ainsi que la fin de l'apartheid en Afrique du Sud grâce au rôle joué par Nelson Mandela. Nous y trouvons aussi des saintes telles que sainte Laura Montoya, sainte Thérèse de Calcutta, Dorothy Day, Marie Skłodowska-Curie, Maria Montessori, Elisabeth Elliot, Wangari Maathai, Benazir Bhutto et tant d'autres, sur tous les continents, qui, par leur engagement, ont contribué à rendre l'histoire plus humaine (MH 124).

Il fait aussi allusion aux martyrs de la fraternité et de la justice tels que : saint Maximilien Marie Kolbe, saint Oscar Romero et le bienheureux Enrique Angelelli, ainsi que des témoins qui ont incarné, dans des conditions difficiles et souvent inhumaines, l'espérance de l'Évangile et la dignité de l'homme, comme le vénérable François-Xavier Nguyễn Văn Thuận (MH 125).

La construction d'une civilisation de l'amour relève de notre propre responsabilité, et chacune et chacun disposent d'un champ d'action qui leur est propre (MH 212). Le pape propose quelques pistes pour construire une civilisation de l'amour : désarmer les mots (MH 214) ; construire la paix dans la justice (MH 215) ; adopter le regard des victimes (MH 216) ; cultiver un sain réalisme (MH 218) ; reconnaître la nécessité de la diplomatie et du multilatéralisme (MH 224-227) ; enfin, prier et espérer (MH 228).

CONCLUSION

La magnifique humanité, plus que le titre d'une lettre encyclique, est une contemplation de la personne humaine créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1, 26). Magnifier la personne humaine à l'ère numérique, c'est redécouvrir cette image du Dieu créateur en toute personne. Si toute révolution implique des conséquences imprévisibles, il est bon de trouver un cadre éthique, même si cela est difficile, afin de guider non seulement la révolution elle-même mais aussi ses conséquences, et surtout les personnes qui la mènent. Dans le cadre de l'IA, les développeurs doivent avoir une responsabilité éthique. Dans l'encyclique MH, le pape Léon XIV propose très clairement que la DSE, et plus particulièrement ses principes doivent servir de critères pour son utilisation.

Par ailleurs, la place centrale accordée à la DSE est très palpable puisque les deux premiers chapitres portent non seulement sur ses fondements, mais aussi sur ses grands principes. Nous ne pouvons manquer de souligner une fois de plus deux principes qui ont retenu particulièrement notre attention : la justice sociale et le développement humain intégral. Il faut également relever la relation intrinsèque entre le développement humain intégral et l'écologie intégrale.

Les fondements et les principes de la DSE ont ainsi servi au pape Léon XIV de jeter un regard non seulement sur les défis posés à la personne humaine à l'ère du numérique, mais aussi à les proposer comme une grille de lecture de la révolution numérique. La DSE peut aussi servir de passerelle à l'ère du numérique. C'est pour cette raison que nous avons consacré la dernière partie de cet article à *Magnifica Humanitas* comme une mise en application de la DSE, mais aussi comme un document-passerelle.

L'encyclique MH oppose très clairement à la culture du pouvoir une civilisation de l'amour. La culture du pouvoir et celle de la civilisation de l'amour sont guidées par deux logiques parallèles : celle de la tour de Babel (Gn 11, 1-9), qui symbolise la construction d'un projet sans Dieu, ayant pour principal but la domination, et celle de la reconstruction des murs de Jérusalem par Néhémie (Ne 1-2), fondée sur une responsabilité partagée. Nous sommes invités à emprunter la voie de Néhémie et à être des bâtisseurs de ponts entre les personnes dans le monde d'aujourd'hui.

La foi de la Sainte Vierge Marie, à travers l'hymne du Magnificat, peut nous servir d'inspiration pour devenir « des tisseurs d'espérance dans notre monde, en partageant ce que nous sommes et ce que nous avons, afin que la présence de Jésus grandisse au milieu de nous et que son Royaume prenne forme. » (MH 245). Ainsi, l'ère numérique peut devenir un chemin par lequel l'Esprit fait mûrir la civilisation de l'amour dans notre vie.

Le Père Michel Simo Temgo, SCJ est membre de la Province Grande Bretagne – Irlande (GBI) et de la Commission théologique dehonienne européenne. Titulaire d'un doctorat en théologie, avec une spécialisation en morale sociale de l'Église, ses recherches actuelles portent sur la théologie des ponts, une démarche qui cherche à rapprocher les personnes, les cultures et les disciplines au service du bien commun.

LES SIGLES ET LEUR SIGNIFICATION

CDSE : *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*

DSE : *Doctrine Sociale de l'Eglise*

MH : *Magnifica Humanitas*

Gn : Genèse

Ne : Néhémie

BIBLIOGRAPHIE

1. Christine Firer Hinze, « Commentaire sur Quadragesimo anno (Quarante ans après) », dans *Modern Catholic Social Teaching: Commentaries and Interpretations*, Washington : Georgetown University Press, 2005.
2. Commission Théologique Internationale, *Quo Vadis, Humanitas ? Réfléchir à l'anthropologie chrétienne Face à certains scénarios sur l'avenir de l'humanité*, 9 Février 2026, en ligne.
3. Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Fidélité, 2005.
4. Dicastère pour la Doctrine de la foi, *Déclaration Dignitas Infinita sur la dignité humaine*, le 8 avril 2024, en ligne.
5. Léon XIV, *Lettre Encyclique Magnificat Humanitas sur la protection de la personne humaine à l'ère de Intelligence Artificielle*, 25 Mai 2026, en ligne.
6. Luciano Anbrosini, *Algoéthique et algocratie : un problème existentiel*, en ligne.
7. Pape François, *Discours aux participants au Congrès sur la dignité de l'enfant dans le monde numérique*, 14 novembre 2019. En ligne
8. Pape François, *Discours aux participants aux « Dialogues Minerva »*, lundi 27 mars 2023. En ligne.
9. Pape François, *Discours de Sa Sainteté le Pape François aux participants au séminaire « Le bien commun à l'ère numérique »*, vendredi 27 septembre 2019. En ligne
10. Pape François, *Message du Saint Père pour la XLVIIIe Journée mondiale des communications sociales*, Dimanche 1^{er} Juin, 2014.
11. Pape François, *Rencontre avec les participants à l'Assemblée plénière de l'Académie pontificale pour la vie*, vendredi 28 février 2020. En ligne.
12. Saint Paul VI, *Lett. enc. Populorum progressio (26 mars 1967)*, n. 14 : AAS 59, 1967.
13. Paul VI, *Regina Caeli : Homélie de la Pentecôte*, 17 Mai 1970, en ligne.
14. Sam Sawyer, « A.I. is the headline for 'Magnifica Humanitas,' but Catholic social teaching is its spine », dans *America Magazine*, 29 mai 2026, en ligne.
15. Vatican II, *Gaudium et Spes*, dans *les seize documents conciliaires*, Fides, 2004.